

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°11 – 11 juin 2024

À RETENIR CETTE SEMAINE



Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe

PHENOLOGIE

La floraison progresse doucement au vignoble en raison des températures fraîches actuelles.

MILDIOU

La situation continue de se détériorer au vignoble. Période de grande sensibilité des inflorescences. Vigilance.

OIDIUM

Situation toujours calme au vignoble. Période de grande sensibilité des inflorescences.

FLAVESCENCE DOREE

Note sur la lutte insecticide obligatoire en ZD, pépinières et vignes-mères.

ARRETE ABEILLES

Note disponible sur le site de la DRAAF Grand Est.

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

<https://www.r4p-inra.fr/fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france/>

La note technique commune résistances 2024 est disponible ici :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/notes-techniques-a106.html>



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bioagresseur. Vous pouvez consulter la liste sur <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

Le réseau compte 137 parcelles.

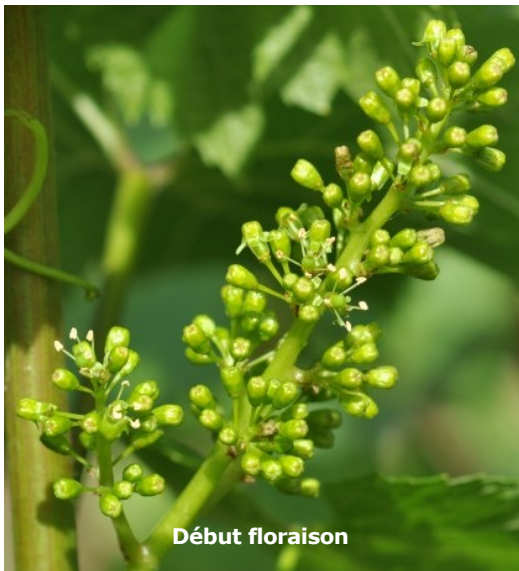


1. Données météo



Consultez régulièrement les prévisions Météofrance (<https://meteofrance.com/>) ou, pour les professionnels, le portail du Comité Champagne (<https://meteo.comitechampagne.fr/login>).

2. Stades phénologiques



Actuellement, les températures sont à nouveau plus fraîches. Cela se ressent sur la dynamique de floraison, qui peine à se généraliser au vignoble.

Chardonnay : quelques fleurs visibles (BBCH60) à début fleur (BBCH62).

Pinot noir : boutons floraux séparés (BBCH 57) à premières fleurs visibles (BBCH 60).

Meunier : boutons floraux encore agglomérés (BBCH 55) à premières fleurs visibles (BBCH 60).

La phénologie a peu progressé la semaine dernière. L'avance acquise ces dernières semaines est perdue. La phénologie revient dans la moyenne décennale.



1. Situation

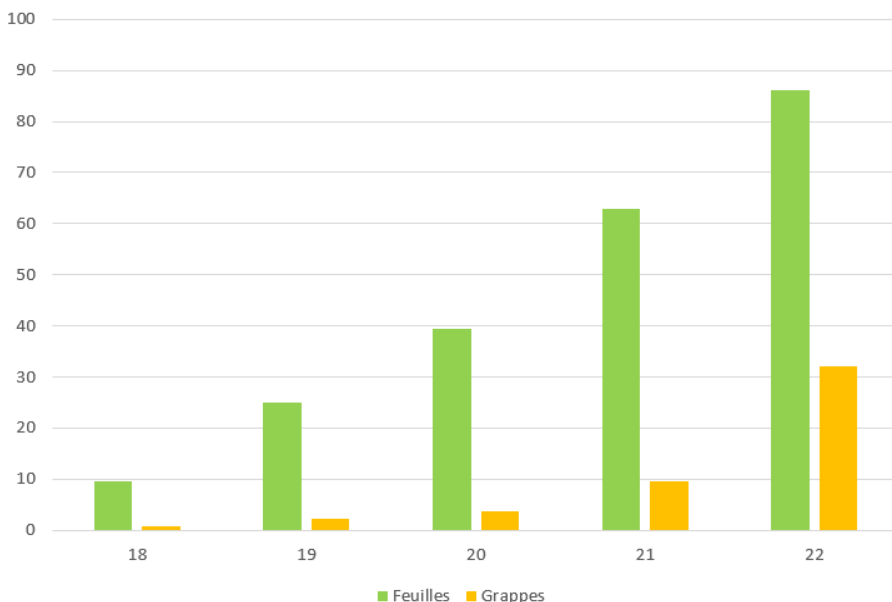
Les symptômes liés aux pluies du mois de mai sont maintenant tous extériorisés. Des taches fraîches sont d'ailleurs visibles au vignoble. La semaine de répit (temps sec) a permis de calmer temporairement la situation. Toutefois, des averses sont à nouveau tombées en ce début de semaine. Les sorties de taches correspondantes sont attendues pour le début de la semaine prochaine. Un temps humide est annoncé à partir de la fin de la semaine.

La situation s'est encore dégradée. La proportion de parcelles touchées sur feuilles et sur inflorescences a progressé.

Sur le réseau de surveillance biologique du territoire (SBT), 86 % des parcelles sont maintenant concernées par la présence de mildiou sur feuilles (contre 63 % la semaine dernière) et 32 % par du mildiou sur inflorescences (contre 10 % la semaine dernière). La fréquence atteint 100 % de ceps touchés dans certaines parcelles, avec plusieurs taches par cep.

La situation est comparable sur les autres réseaux d'observation.

% de parcelles concernées par du mildiou



2. Analyse de risque

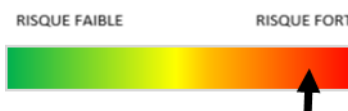
Le potentiel épidémique reste très élevé. De plus, la vigne est toujours dans une période de grande sensibilité.

3. Gestion du risque

Restez très vigilants.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations. Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont l'état sanitaire des parcelles, les prévisions de pluie, et les cumuls d'eau. Surveillez la météo.

Des fiches sur les méthodes alternatives et la prophylaxie sont disponibles [ici](#)



LES GROUPES MILDIOU / VIGNE /

STROBILURINES ET AUTRES

TRIAZOLOPYRIMIDINES

CARBOXAMIDES (CAA)

CYANOACETAMIDEOXIMES

PHENYLAMIDES (PA)

BENZAMIDES

AZOLE SULFONAMIDES

SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉSISTANCE.



OIDIUM

1. Situation

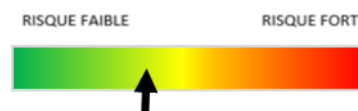
La surveillance de l'oïdium sur feuilles se poursuit au vignoble.

La situation reste calme. Très peu de symptômes ont été observés au vignoble.

Sur les parcelles du réseau SBT, 2 % des parcelles sont concernées par la présence d'oïdium sur feuilles.

2. Analyse de risque

La période de pré-floraison/floraison/nouaison est une période de grande sensibilité pour la vigne.



3. Gestion du risque

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

Des fiches sur les méthodes alternatives et la prophylaxie sont disponibles [ici](#)



Il existe des produits de biocontrôle, dont certains peuvent avoir une efficacité partielle.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.



Les informations relatives aux Zones Délimitées (ZD) Flavescence dorée 2024 sont disponibles sur l'extranet du Comité Champagne. Parmi les mesures préventives obligatoires en ZD, figure le nettoyage des engins mécaniques (châssis et outils) à la parcelle :



FLAVESCENCE DORÉE NETTOYEZ VOTRE MATERIEL À LA PARCELLE



Pour limiter le **transport de la cicadelle FD**, il est indispensable de nettoyer les **débris de feuilles** présents sur les outils et le châssis de vos machines **avant de quitter chaque parcelle**. Intervenez en toute **sécurité**.

Cette mesure est rendue obligatoire par les arrêtés préfectoraux dans les zones délimitées.

Tous les arrêtés préfectoraux FD 2024 (régions Grand Est, Ile de France, et Hauts de France) sont maintenant signés et publiés sur le site des DRAAF, et également disponibles sur le site extranet du Comité Champagne.

[Flavescence dorée : publication des arrêtés de lutte 2024 | DRAAF Grand Est \(agriculture.gouv.fr\)](#)

Pour toute information : pascale.pienne@civc.fr ou alexandra.bonomelli@civc.fr



NOTE ABEILLES

Pour en savoir plus :

[Notes techniques | DRAAF Grand Est \(agriculture.gouv.fr\)](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Ceresia, Chambre d'Agriculture de la Marne, Champagne Chassenay d'Arce, Champagne Veuve Cliquot Ponsardin, Champagne Vranken Pommery, Comité Champagne, Compas, CSGV, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, G2V Services, Novagrain, Ets Ritard, Stahl, Terroirs et Vignerons de Champagne, Union Aubeoise Vignerons en Champagne, Union Champagne, Viti-Concept, Vinelyss.

Rédaction et animation : Comité Champagne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brailard@grandest.chambagri.fr



Hanneton japonais (*Popillia japonica*)

Le **scarabée japonais** (*Popillia japonica*) est un organisme nuisible classé parmi les **organismes de quarantaine prioritaires** par la réglementation européenne sur la santé des végétaux (règlement (UE) 2019/1702) car sa présence peut représenter une menace économique, environnementale ou sociale importante pour le territoire de l'Union européenne.

Il n'a **pas encore été détecté en France** mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.



L'insecte est qualifié d'**auto-stoppeur** car il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains, ...). Les larves peuvent quant à elles être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.

Ce scarabée est également **très polyphage**, c'est-à-dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes : maïs, soja, vigne, rosiers, fraisiers, arbres feuillus, ... Les larves font quant à elles beaucoup de dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, ...).



Popillia japonica (POPIJA) - <https://gd.eppo.int>
Symptômes de *Popillia japonica* sur vigne

L'insecte peut être confondu avec d'autres coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Toutefois, il est facilement reconnaissable par la **présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen**. Sa taille va de **8 à 10 mm**.

Les fiches ci-dessous vous permettent d'accéder à un descriptif complet de cet insecte :

[Fiche diagnostic Popillia japonica](#)

[Note nationale BSV : Popillia japonica](#)

[Informations d'Ephytia sur le scarabée japonais.](#)

Que faire en cas de suspicion du scarabée japonais ?

[Procédure de signalement sur l'application Agiir](#)